

# L'ÉCOLE À LUTTERBACH

Dès le début du 14<sup>e</sup> siècle, Lutterbach possédait une école. Souvent, il est fait mention dans les registres paroissiaux du "Schultäti", vocable sous lequel se dissimule celui du futur "maître d'école".

Qu'y apprenait-on? Il s'agissait principalement sinon uniquement, d'une instruction religieuse et morale basée sur la tradition de l'Église catholique.

Mais la non-obligation, la faible fréquentation et la dureté de la vie rendaient les effets de cet enseignement fort aléatoire.

Au début du 16<sup>e</sup> siècle, les idées nouvelles de la Réforme ont fait sentir le vent du boulet aux adeptes de l'Église traditionnelle. De nombreuses régions de la sphère germanique adhéraient aux principes de Luther.

## Le règlement scolaire édicté par Ferdinand, Archiduc d'Autriche.

Dès 1547, afin de garder les fidèles dans le giron de l'Église catholique, le Concile de Trente a prescrit à chaque curé d'entretenir une école. Ferdinand, Archiduc d'Autriche et fervent catholique a édicté en 1586 un règlement scolaire "Schulordnung" applicable dans tout le royaume. Lutterbach, possession de l'abbaye de Lucelle était donc aussi concernée.

En résumé, ce règlement stipulait:

Si seule la verge était autorisée notamment pour les absences non motivées ou excusées, il serait cependant abusif d'arracher les cheveux ou donner des coups de poing sur la tête des enfants. La responsabilité du maître s'étendait aussi hors de l'école: elle touchait aussi aux règles de politesse, au respect des adultes, au comportement pendant les jeux ou disputes, au langage utilisé,...

L'élève imperméable aux réprimandes devait être écarté de l'école. Outre l'organisation de l'horaire scolaire, le règlement précise la responsabilité du maître d'école quant au respect des principes de la morale chrétienne dans les livres, les écrits et les chants utilisés.

La prière ponctuait le début et la fin de la classe. Outre le commentaire quotidien des Évangiles, la dernière heure de la matinée de chaque vendredi était consacrée au catéchisme.

Le dimanche et les jours de fête les élèves se rangeaient devant l'école et le maître les conduisait à l'église.

Quotidiennement, chaque élève écrivait une ligne qui était datée et signée par le maître afin que personne ne puisse se plaindre d'un manque de zèle.

Le maître devait instruire avec zèle les débutants en lecture deux fois le matin et deux fois l'après-midi. Il leur vendait un petit recueil, écrit de sa main, contenant l'alphabet, des prières et les dix commandements. S'y ajoutait un second livret avec les chiffres et la table de multiplication.

Il appartenait également aux parents de faire respecter le dit règlement selon les modalités exposées.

Le prêtre de la paroisse et l'autorité supérieure "Schulherren" chargés d'instruire le maître d'école de ses obligations et responsabilités, contrôlaient aussi son travail.

Ce règlement, l'un des moyens mis en œuvre pour affirmer la tradition de l'Église catholique, avait pour but de contrecarrer le protestantisme. Partout apparaissaient des écoles afin de renforcer la vie religieuse.

## Au XVII<sup>e</sup> siècle

Les noms de quelques maîtres isolés n'apparaissent qu'au 17<sup>e</sup> siècle dans la chronique .

Morand SPIELMANN ouvre la liste en 1626, époque des troubles de la Guerre de Trente ans. Il se trouve qualifié d'"ancien maître d'école: Altschulmeister".

Philipp BURKLIN lui succéda en 1631. Il soutint habilement l'abbé BUCHINGER de Lucelle (Seigneur de Lutterbach) pour obtenir l'installation d'une nouvelle classe. Ce dernier a éminemment œuvré dans ce domaine. Dans toutes les paroisses dépendantes de Lucelle, il a créé des écoles ou bien donné l'impulsion mobilisatrice pour l'instruction des enfants du peuple.

Il établit et s'accorda avec Philipp BURKLIN sur les droits et les devoirs exigés d'un maître d'école.

### Le contrat au niveau local

Ce contrat, réglant les relations des futurs maîtres de l'école du village avec l'autorité ecclésiastique s'inspire de celui de Ferdinand d'Autriche tout en étant plus précis sur certains points.

Il place le maître d'école entre le curé et le maire en stipulant qu'il fera montre d'habileté et d'opinions mesurées afin que leurs rapports se passent dans la paix.

Autres qualités requises: capable dans son métier, respect de la hiérarchie surtout religieuse, fidélité dans ses engagements, véritable sentiment chrétien, assiduité et application dans le travail.

### Les devoirs de la charge de maître d'école:

-Faire classe tous les jours, 3 h le matin et 3 h l'après-midi

-Apprendre à lire et écrire, à tous les enfants sans distinction, dans le "catéchisme imprimé" sans oublier les prières.

-Dispenser des leçons de catéchisme; faire apprendre les prières y compris celles du matin et du soir, les faire réciter.

-Être présent quand le curé donne sa leçon de catéchisme tous les dimanches aux enfants

-Suppléer le curé lorsque celui-ci serait empêché d'assurer son enseignement  
-Habituer les enfants à la prière, à la participation régulière aux offices religieux, aux processions, adorations, et à la reconnaissance des différentes sonneries de cloches.  
Il pourra donner congé à ses élèves le jeudi après-midi.

### **Les devoirs du sacristain et chantre.**

A part l'école, il a encore à assurer son service de chantre et de sacristain. Cela l'oblige à:

-chanter, certains jours, la messe et les vêpres,  
-participer aux processions et veillées de prières pour "les 4 jours de l'an", la fête des Trois Rois, à l'Ascension, la Fête-Dieu. De même à toutes les fêtes de la Vierge, la Saint-Martin, les fêtes anniversaires de la bénédiction de l'église et aux processions s'il y a lieu.  
-participer au chant du Salve Regina avec les litanies et, en cas d'absence du curé s'organiser de sorte qu'avec certains écoliers chanteurs il puisse le suppléer, ceci tous les samedis, veilles de jours fériés et jours fériés.  
-être constamment (Jederzeit) à la disposition du curé car il peut être appelé à tout moment. Il ne s'éloignera pas loin du village sans son autorisation.

### **Pour cette peine il touchera:**

- **de la cour collongère de Lutterbach (Grosskellerei)**  
en argent: 2 Gulden  
en céréales: 8 quartauts (Viertel) de seigle ou de farine  
en vin: 2 Ohmen  
en légumes: 100 choux  
aux 4 fêtes de l'année, il partagera une collation avec les religieux et le bailli.  
Pour logement, il lui sera attribué la simple maison d'école avec le jardin et le verger. Par faveur, il disposera encore de la chènevière et du pré.
- **de la commune:**  
8 quartauts de fruits  
2 Ohmen de vin de Westphalie  
6 cordes de bois de chauffage stocké  
100 fagots  
sans compter ce que les élèves apportent pour chauffer la classe en hiver
- **de l'Eglise**  
4 Gulden
- **de chaque enfant aux Quatre Temps (Fronfesten)**  
10 Schillings.

Qu'il soit satisfait avec cette rémunération ... sans compter quelques collations dont il bénéficie au courant de l'année de la part de la communauté.

Les deux parties conservent la possibilité de dénoncer le contrat avec un préavis de 3 mois. Le maître d'école prête serment et jure devant Dieu et ses Saints qu'il assurera son service avec dévotion.

Le curé, de son côté, assure qu'il respectera tous les termes du contrat.

### **....jusqu'à la Révolution française**

Ce contrat a dû convenir à Philipp BURKLIN qui restera 31 ans à son poste.

Josef GLOCK lui succède en 1632 et Hans Jacob KASTNER un an plus tard. Celui-ci, nommé provisoirement, est congédié la même année.

Le successeur Johannes ANDLAWER, un habitant d'Ensisheim, suite à son humble sollicitation est nommé maître d'école du village et des environs par l'abbé BERNARDIN de Lucelle et de Maubrunn. Il ne restera que 2 ans. Est-ce la dotation du contrat qui s'avère insuffisante, toujours est-il que le suivant Johann HUG, maître d'école et écrivain (public) arrive en 1665 et obtient les modifications suivantes:

#### **Comme sacristain, il touche**

- 6 Reichstahler- Rth
- à la Sainte Agathe 5 Batzen
- pour chacune des 4 processions: 5 Batzen = 1 Rth 5 Schillings
- à la Saint-Martin 5 Batzen
- une gerbe de chaque paysan de Lutterbach et de Pfastatt
- de chaque villageois de Lutterbach une miche de pain et de ceux de Pfastatt une demi-miche
- de chaque mariage une collation "einen Imbiss"

- de chaque enterrement 5 Batzen

### **Comme maître d'école:**

- de chaque écolier 1 Stebler/semaine et 1 miche de pain chaque 4 temps
- de la commune: 10 Livres
- et les revenus de sa charge d'écrivain public

Il restera 37 ans jusqu'à ce que Josef Jacob WEBER le remplace en 1702. On ne connaît pas plus de détails sur les maîtres d'école qui suivront.

1714 GRION

1715 Joh. Blasius WURRER

1732 Aloys Franz Ignatius MELIAT

1737-45 Lorenz STOCKLIN

1755 Joh. HICHEL (HEUCHEL) de Cernay

1766 SPITZELBERGER, Greffier et maître d'école

1779-89 Barth. ZOLGER

## **Pendant la révolution**

Pour la période révolutionnaire, les archives, inexistantes en ce qui concerne l'école du village ne nous sont d'aucune aide.

C'étaient des temps sensibles pour l'instituteur, terme employé pour la première fois dans le plan Condorcet du 20 avril 1792 .

Sa situation, d'une extrême précarité, dépendait des nombreux changements politiques et des choix faits par lui-même mais aussi ceux de son entourage et du curé particulièrement.

Le chargé d'âmes, Jean Michel CHANDALAT n'avait prêté qu'un "serment partiel" lorsque les révolutionnaires ont obligé les prêtres à choisir entre prêter serment à la Constitution civile du clergé ou bien refuser. On l'a vu, la situation du maître d'école dépendait grandement du prêtre. Les choix difficiles, pouvaient entraîner de graves conséquences. L'instituteur a-t-il remplacé la Bible et le catéchisme par la Constitution des Droits de l'Homme comme support de son instruction? Connaissait-il la langue française maintenant exigée? Dans l'affirmative, il aurait constitué une exception. Il risquait de se faire congédier, comme ce fut le cas de nombreux de ses collègues. Une multiplicité de décrets modifièrent constamment le statut du maître d'école.

Quant aux élèves, ils ne fréquentaient l'école, pour la plupart d'entre eux, qu'entre dix et treize ans et rarement plus de 4 à 5 mois, de la St-Martin à Pâques environ. A l'issue de leur scolarité, ils ànonnaient ou déchiffraient un texte, éventuellement écrivaient et possédaient des rudiments en arithmétique.

## **Début du XIXe siècle: François Joseph ZOLGER**

Une enquête du 26 Germinal de l'An X (avril 1802) révèle que dans le canton de Lutterbach qui compte onze écoles communales fréquentées par 960 garçons, aucune fille n'est présente dans ces établissements.

En ce début de siècle, le dénombrement de 1807 nous apprend qu'à Lutterbach 60 personnes parlent la langue nationale (6,6%), nombre relativement important mis à part les villes et les gros bourgs. Les communes qui comptent juste quelques personnes parlant le français forment alors la grande majorité.

Toujours est-il que nous retrouvons la mention d'un instituteur en 1813. Il s'agit de François Joseph ZOLGER né le 14 décembre 1767. Entré en fonction en 1802 , sa situation paraît moins ambiguë que celle de son prédécesseur puisque Nicolas KALT, prêtre jureur, donc ayant juste prêté serment, prend en charge ses paroissiens la même année .

Il touchait 400 F annuels "comme promis pour son salaire d'instituteur primaire" (il s'agit de la rétribution scolaire à ne pas confondre avec le traitement), ladite somme étant répartie "sur les parents non indigents à raison du nombre d'enfants qu'ils ont depuis l'âge de 7 à 16 ans". Plusieurs parents s'étant plaints que "la taxe leur devenait trop onéreuse", le Conseil municipal décida d'en prendre la moitié à sa charge.

Plus tard F.J. ZOLGER proposa à la municipalité d'approuver l'engagement de son fils comme aide-instituteur sans augmentation de son propre salaire; un bon moyen de mettre le "pied à l'étrier" de ce dernier. Il était courant, à l'époque, d'engager un "sous-maître".

Il est vrai aussi que:

-le "nombre des enfants susceptibles de l'instruction publique est très considérable" (en 1821, on note toujours que de "nombreuses familles étrangères arrivent journallement pour chercher leur existence aux fabriques qui se sont établies")

-son "fils a fréquenté huit années de suite les écoles"

-le père "est chargé de remplir aussi les fonctions de secrétaire de la mairie, de sacristain et d'organiste. Il est dans le cas de sacrifier ses plus beaux moments pour remplir son devoir de ces emplois".

Le Conseil municipal accepte "sauf à lui de se présenter à Monsieur le Recteur de l'Académie de Strasbourg par se faire examiner et obtenir les brevets nécessaires pour cet effet".

Nous ne connaissons malheureusement pas l'issue de cette demande.

## Les méthodes d'enseignement

A cette époque, on distinguait trois méthodes, à savoir l'individuelle, la mutuelle et la simultanée.

### **le mode individuel:**

C'était aussi l'ancienne méthode comme on la pratiquait sous l'Ancien Régime. "Le maître appelait à tour de rôle les élèves à son bureau pour les faire lire, réciter ou montrer ce qu'ils ont écrit".

### **le mode mutuel:**

Des élèves "moniteurs" conduisent l'instruction d'autres élèves. C'était la méthode à la mode celle à laquelle les inspecteurs faisaient référence lorsqu'ils notaient dans leurs rapports "Je lui ai montré la bonne méthode".

### **le mode simultané:**

"Les élèves sont répartis en trois groupes de niveau et on enseigne simultanément à l'ensemble des enfants du groupe."

A noter également que certains enseignants bénéficiaient déjà d'une formation. Ainsi, dans sa séance du 27 mai 1819, le Conseil municipal vote un budget de 80 F pour financer "le voyage et le séjour pendant un mois à Colmar de l'instituteur qui doit s'y rendre pour se perfectionner dans la méthode de l'enseignement mutuel."

Par ordonnance royale du 29 février 1816, il a été demandé de dresser un "état des lieux" de l'instruction dans les localités. Le Conseil municipal dans sa séance extraordinaire du 30 octobre 1819 en tira les conclusions suivantes:

## la rémunération du maître d'école

Il en ressort qu'un cinquième "des enfants susceptibles de recevoir l'instruction publique gratis" est classé comme indigent, c'est à dire trop pauvre pour payer la rétribution à l'enseignant. Celui-ci percevra donc pour chacun de ces enfants un montant de 2 F, soit 132 F pour l'ensemble, auxquels la commune ajoutera 200 F. L'instituteur est payé par la commune. Son salaire comprend:

-le traitement: partie fixe réglée par le budget municipal

-la rétribution scolaire: partie variable, décidée par le conseil municipal et due par les parents pour chacun de leurs enfants scolarisés. La commune se substitue très souvent aux habitants pour régler la part des enfants indigents.

En outre, il bénéficiera dans la maison communale d'un logement de quatre pièces sans compter "la salle où se donnent les leçons", avantage évalué à 50 F. 24 stères de bois de chêne seront fournis "tant pour l'intérieur de son ménage que pour le chauffage de l'école" le tout estimé à 90 F. Parfois il bénéficie encore de la mise à disposition d'un lopin de terre: jardin, verger, pâture ou pré parfois. A cela s'ajoutent encore 20 F d'indemnité des enfants indigents et un supplément de traitement de 180 F.

Tout cela ne doit vraisemblablement pas faire un bon compte, alors on y ajoute les 200 F alloués comme secrétaire de mairie et "20 F pour (re)monter, soigner et conduire l'horloge communale", revenus n'ayant rien à voir avec la charge d'instituteur... Des heures supplémentaires pour les cours du soir améliorent l'ordinaire.

A titre de comparaison, en 1823 le garde-champêtre gagne par an 356 F, le crieur de nuit 200 F, l'instituteur 200 F ... mais bénéficient-ils d'avantages en nature? Les comparaisons sont malaisées.

Relevons que le sous-préfet a fait rayer un article incluant la charge de sacristain chantre et organiste de l'église payée 418 F. (Tous les montants indiqués sont donnés annuellement). Les villageois régleront directement cette somme à raison de 3 F par famille.

Les habitants contestèrent cette dernière décision et refusèrent de s'acquitter de leur participation et il fallut attendre le 7.5.1821 pour que le Conseil en vote la prise en charge par le budget communal, y compris l'arriéré dû .

Pourtant en 1833, il sera encore question de la collecte en automne, mois des récoltes donc des revenus, de la part de salaire dû par les élèves.

## L'école de nuit

Dans les années 1820, fonctionnent des "écoles de nuit". On a constaté que les enfants travaillant dans les fabriques échappaient presque totalement à l'instruction.

Pour palier à cet état de choses, les fabriques importantes avaient ouvert des écoles pour leurs jeunes ouvriers d'âge scolaire. Elles fonctionnaient après les heures de travail. Pour soustraire ces enfants à certains fabricants pour qui elles n'étaient qu'un moyen d'éluder la loi , les communes ont organisé un temps d'instruction pour ces élèves et ceux trop indigents pour payer la rétribution scolaire à l'instituteur. Ces cours se tenaient surtout en hiver et débutaient aux alentours de 18 heures: c'était "l'école de nuit".

A Lutterbach, on en trouve une première mention lorsque l'instituteur ZOLGER réclame une indemnité de 327,50 F pour "son école de nuit" tenue au cours des années 1826 à 1831. Son successeur WACKERMANN poursuivra son effort. En mai 1835 on lui accorde 40 F

d'indemnité pour l'éclairage de l'école de nuit, " considérant que d'imposer aux enfants d'apporter eux-mêmes la lumière serait entraver les progrès de l'instruction."  
Dans un courrier du 16.8.1843 le sous-préfet reconnaît que les 99 enfants (déduction faire des filles !) susceptibles de fréquenter l'école, n'auraient pas de place en classe si l'école n'était pas effectivement partagée entre école de jour et école de nuit.  
En 1850, une loi interdit ces cours à des heures indues s'adressant à des enfants déjà exténués par 10 à 12 heures de travail.

En 1823, F.J. ZOLGER obtient le brevet de capacité deuxième degré un an après celui du troisième degré.  
En 1830, sur 385 instituteurs, 74 % sont titulaires du brevet du troisième degré, ce qui signifie qu'ils connaissent l'histoire sainte et la lecture, 24 % possèdent le brevet du deuxième degré qui ajoute au précédent des connaissances en orthographe et en calcul, et 2 % le brevet du premier degré avec en plus des notions de grammaire française, d'arithmétique, d'histoire et de géographie.

### **une nouvelle maison d'école...**

On commence à se sentir à l'étroit dans la vieille "maison commune et d'école qui menace de tomber en ruine par vétusté." Mal distribuée dans son intérieur, l'instituteur n'y est pas logé convenablement. La salle "où se tient l'école" n'est pas assez vaste et sert aussi pour les réunions du Conseil municipal. Lors de la session annuelle de dix jours, l'école ne peut être fréquentée.

Voilà plusieurs années que le problème doit trotter dans les esprits. En ce début de 1828, on apprend que le sieur Bernard BINDER serait disposé à échanger sa propriété comprenant maison, écurie, grange et hangar avec celle voisine appartenant à la commune, moyennant une soulte. Située en face de l'église, sur la route royale n° 66 de Bar-le-Duc à Bâle, elle aurait en outre l'avantage de constituer un ensemble d'un seul tenant avec le terrain du presbytère. On détruira la maison pour construire l'école mais on conservera les bâtiments annexes qui serviront, l'un de corps de garde, l'autre d'abri pour la pompe à incendie; depuis le temps qu'on en parlait...

Deux ordonnances royales des 9 juillet 1828 et 21 mars 1830 accordent l'autorisation à la commune d'effectuer une coupe de bois extraordinaire pour en assurer le financement d'environ 19.000 F.

### **... et la politique locale**

Mais dès le 10 mai 1830, le Conseil, effrayé par la somme à engager et sans doute pour d'autres raisons plus obscures, cherche à faire des économies. Il change la destination du projet: on construira un presbytère, l'actuel étant bien trop grand pour le curé, et on récupérera l'ancien qui, après transformations et aménagements, fera office de maison communale et d'école, son affectation d'origine!

Seulement la construction s'avérera plus grande d'un tiers que l'ancien presbytère. Le sous-préfet évoquera le "peu de soin et d'aptitude de l'administration locale". Le maire n'aura de cesse d'obtenir la ré affectation primitive du bâtiment. Le desservant Joseph BOEHLER se doutant de quelque chose, a pris possession des lieux avant l'achèvement total des travaux et "on aura de la peine à l'en faire sortir", argumente le maire dans une lettre au sous-préfet.

A bout de ressources et face à six conseillers d'un côté et six de l'autre, le maire s'en remettra à la décision du préfet car, ultime explication "le parti blanc croira reconnaître au parti tricolore des titres de noblesse à l'instituteur qui serait logé dans une plus belle maison que monsieur le curé."

Accessoirement, on trouve peut-être dans ce contentieux l'explication de la nomination de trois maires en trois ans (Jean EGLÉN, Laurent KLEINRICHERT et François SCHERRER). Le préfet avait même demandé à M. STRUCH d'accepter la charge.

Le religieux finira par obtenir gain de cause en 1832. Il concédera provisoirement deux pièces du rez-de-chaussée à la mairie car F.J. ZOLGER a besoin d'un grand logement pour sa famille de sept enfants; une condition cependant: il récupérera ses deux pièces dès que l'instituteur partira.

L'événement arrivera bien avant qu'il ne s'en doute.

Et dès lors il n'aura de cesse de faire libérer ses deux salles car il en a besoin pour "préparer les enfants à la communion". Et il en a aussi assez de servir de "portier au maire, au secrétaire, au juge, aux témoins, à l'administration forestière et son cortège, au tout venant." Chacun traite l'autre de menteur et en appelle à ses supérieurs. Le curé déménage d'office la salle des archives de la mairie, dans la rue affirme l'un, dans la grange rétorque l'autre.

ZOLGER, peut-être malade, arrêtera sa tâche. L'annotation "démissionnaire" dans un registre du personnel nous le fait supposer.

Sans ressources, on essaiera de lui conserver sa charge de sacristain pour 250 F et une corde de bois.

Son décès quelques mois plus tard, pousse la municipalité à revoir l'ensemble des revenus du futur instituteur qui se monterait à 1.380 F ce qui le situera dans le haut de l'échelle parmi ses confrères de la région, car "on ne peut obtenir un maître capable qu'en lui faisant un sort qui le mette au-dessus du besoin et lui assure une existence honorable." Elle fera tout pour "avoir un bon instituteur qui possède la science nécessaire, les vertus religieuses et publiques pour la propagation de l'instruction qui est la base de la religion et de la morale et qu'elle est nécessaire pour former des citoyens probes, éclairés et utiles."

## L'un des instituteurs les plus distingués de l'arrondissement

Jean Antoine WACKERMANN, né le 15 juin 1811 à Reichshoffen, élève de l'école normale de Strasbourg, est nommé le 30 octobre 1834. Il aura bien du mérite à se positionner entre le desservant et le maire en guerre larvée endémique. Il obtiendra son brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure le 2 novembre 1836.

En 1835, le ministre GUIZOT avait créé le corps des inspecteurs primaires dont les rapports sur les écoles nous éclairent utilement.

Dès l'origine, il s'est adjoint comme sous-maître, son frère François, rétribué sur son traitement personnel. L'inspecteur trouve celui-ci zélé et capable ; il lui "croit le talent de communiquer"- Il enseigne dans la même salle, beaucoup trop petite". Dans sa classe "on comprend le français et on le parle". Le fonctionnaire regrette l'absence d'une cloison séparant les garçons et les filles mais "on se propose d'établir plus tard une école de filles dirigées par une Sœur".

Quant au grand-frère, Jean-Antoine, le rapport du délégué cantonal, le docteur MULLER, nous apprend en 1851 que "cette école marche bien; cependant elle pourrait être meilleure encore si l'instituteur WACKERMANN avait moins de fortune et surtout s'il possédait moins de prés" ! Le même est d'ailleurs l'auteur d'une remarque analogue au sujet d'un enseignant pfastattois.

## Les Sœurs enseignantes au village

Dès 1835, il est question de séparer garçons et filles. En 1836, le Comité local "désire la création d'une école spéciale pour les filles". Cela pourrait se faire car les enfants sont encore à l'étroit dans l'ancien presbytère remanié. "La maison d'école construite il y a trois ans n'est pas assez vaste" reconnaît-on au Conseil municipal. Le projet prend corps et ... sombre deux ans plus tard, toujours pour des questions d'argent ... et émerge de nouveau en mai 1842.

Attirées par les fabriques, de nombreuses familles se sont installées à Lutterbach. A l'école, la place manque dans la classe unique de neuf mètres sur six, surpeuplée avec ses effectifs de 110 élèves en hiver et 70 en été, sans compter les 70 enfants qui travaillent "aux fabriques" et fréquentent l'école de nuit. Par ailleurs, le budget communal dispose d'une réserve de 70.000 F.

Le Conseil municipal décide alors la séparation des sexes et "la venue des Sœurs de l'une ou l'autre congrégation vouée à l'instruction publique." Le curé Joseph BOEHLER, émissaire du village, se rend à Ribeauvillé, au couvent des Sœurs de la Divine Providence qui se consacrent à l'enseignement dans les écoles d'Alsace. Il revient avec une réponse positive mais au village, on n'est pas prêt. Alors, on loue la maison "à l'extrémité du village" du sieur BERTHELE, pour un an. A la rentrée des classes, à l'automne, arrivent Sœur Colette née Marie Claire LEPECHEUR et Sœur Sylvestre née Eugénie VASBENDER, pour prendre en main la destinée scolaire des fillettes de Lutterbach.

Ainsi débute une période de 155 ans au cours de laquelle 85 Sœurs voueront une partie de leur vie, à l'instruction des enfants du village y compris les garçons, bien plus tard il est vrai, à partir de l'instauration de la geminité à l'école, elles, qui avaient été appelées parce-que "la séparation des sexes était désirable et que la tenue des enfants y gagnait". La guerre de 1939-45 constituera le seul accroc dans ce long parcours, les autorités nazies ayant obligé les Sœurs à quitter leur poste

Dans leur séance du 28 novembre 1842, les élus votent l'acquisition pour 35.000 F de la propriété de la famille KOEHLIN-SCHLUMBERGER, d'une superficie de 55 ares, sise à l'emplacement de l'actuelle mairie et ayant appartenu au comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI.

Elle "servira d'école aux filles, de logement pour les Sœurs, de mairie, d'école de garçons, de logement de l'instituteur". Dans les bâtiments annexes, le corps de garde, la prison, le logis du sergent de police et la pompe à incendie trouveront leur place ; le jardin devenant place publique. En fait, la maison nouvellement acquise deviendra une mairie-école avec le logement de l'instituteur et du percepteur, les filles et les Sœurs restant dans l'ancienne école qui hébergera aussi la salle d'asile à sa création en 1854.

## 1843 Déjà la gratuité scolaire à Lutterbach

" Parce que les progrès scolaires commencent à se faire sentir" (le pourcentage des conscrits haut-rhinois illettrés était tombé de 22 % en 1833 à 5 % en 1867), à cause aussi "de la pauvreté d'une partie de la population" et de l'exigence des élus municipaux "que l'on encourage les parents à envoyer leurs enfants assidûment à l'école", l'assemblée vote, dans sa séance du 8 mai 1843, "la gratuité des écoles".

Ainsi Lutterbach figura dans le peloton de tête des communes qui auront choisi la gratuité de l'enseignement. (en 1858, 58 % des enfants haut-rhinois bénéficient de la gratuité). Peut-être aussi s'agit-il simplement de l'officialisation d'un état de fait: dès 1819, les parents avaient refusé de payer la rétribution scolaire se montant à 3 F par enfant, laquelle a alors été prise en charge par le budget communal.

### 1849

Sœur Marie Clotilde née GAULT Jeannette le 7 avril 1827, prend la succession de Sœur Colette en mai 1849, après deux années d'exercice à Colmar.

En 1855, elle touche 1.000 F y compris Sœur Léonilla qui la seconde et Sœur Hilaria de la salle d'asile. La modicité du traitement accordé aux religieuses justifie aussi l'empressement mis par les municipalités pour l'engagement de Sœurs enseignantes.

L'inspecteur trouve que "la connaissance du français laisse à désirer en général et que c'est assez bien pour la lecture mais qu'elle n'est pas comprise, en général. Pour ce qu'il en est de la couture, c'est qu' "on va l'exiger plus expressément."

Les appréciations pendant de longues années ne varient guère. L'inspecteur trouve que Sœur Marie Clotilde est "aimée et estimée" mais "cette Sœur est toujours un peu malade."

Quant à Sœur Léonilla née HEIM Barbe le 4 mai 1837 à Niedernai, elle prend son premier poste à 18 ans à Lutterbach, comme seconde de sa consœur Marie-Clotilde. Elle est "assez intelligente, dévouée", mais applique "une mauvaise méthode" pour l'enseignement du français. Néanmoins, elle "a promis plus de pratique, moins de grammaire par cœur et moins d'analyse écrite."

Et ultérieurement: "Les deux Sœurs ont paru convaincues qu'il faut d'abord faire comprendre le français aux élèves avant de leur demander des analyses qui prennent beaucoup de temps et n'apprennent rien à nos Alsaciennes" estime l'inspecteur.

L'absentéisme est toujours aussi important (entre 20 et 40 %) mais c'est que "le voisinage des fabriques nuit à la fréquentation" et il est vrai que les jeunes filles ne viennent à l'école "que pour se préparer à la communion" d'autant plus que c'est une "école composée d'enfants appartenant aux meilleures familles" car "les autres vont à la fabrique" et ont classe le soir. En juin 1851, le délégué cantonal pense "que les parents négligent d'envoyer leurs enfants à l'école". Si les élèves ne répondent pas à l'attente de l'autorité, "cela tient moins aux Sœurs qu'aux parents."

Les effectifs ne cessent d'augmenter bien que le nombre d'élèves inscrits en hiver et en été varie considérablement comme en témoigne le tableau suivant:

	Hiver	Été
Septembre 1855	65	45
1856	79	50
Janvier 1857	70	55
Avril 1859	75	50
Septembre 1861	76	
Février 1862	70	
Mai 1863		87
Décembre 1863	93	
Mai 1864		92
Juillet 1865		105

En 1857, la commune a des problèmes avec les fondations du mur de pignon de l'école suite à des travaux de terrassement pour rectifier la pente de la cour. On construit aussi un mur de clôture et on envisage enfin l'édification de latrines et d'une buanderie "les enfants étant obligés de grouper en ce moment sur des dépôts d'incendies derrière la cour", bien que cela soulève l'opposition du Conseil de fabrique, l'endroit envisagé gênant monsieur le curé, opposition transmise par le préfet.

Le délégué cantonal, lors de son inspection de 1858, signale que l'école de filles (l'ancien presbytère) aurait besoin d'être agrandie. Elle comprend 2 salles au rez-de-chaussée d'environ 5 m sur 4m pour 66 élèves en été et 80 en hiver. La salle d'asile contiguë de 9 m sur 6 m (c'est l'ancienne salle de la classe unique) accueille 68 enfants. Pourtant la place ne manquerait pas car "la maison d'école, l'une des plus belles et des plus spacieuses de l'arrondissement, est louée en bonne partie au percepteur".

Cette même année, Sœur Léonilla cède sa place à Sœur Marie Céleste VOGEL. Elle secondera son aînée jusqu'en 1888, date à laquelle toutes deux quitteront le village.

## **Antoine FRIESS, ses dettes et ses sous-maîtres**

Au décès d'Antoine WACKERMANN en 1860, l'inspecteur propose Antoine FRIESS encore en poste à Hochstatt. "Il fait une bonne école, est bien vu des parents et des autorités, aimé et apprécié. Père d'une famille nombreuse, il a un fils Alfred à l'Ecole Normale de Colmar et serait heureux d'être placé dans le voisinage du chemin de fer et du milieu industriel de Mulhouse. Cela l'avantagerait pour trouver dans les fabriques des positions pour ses enfants."

Les habitants assistent à son arrivée peu avant Noël 1860. Instituteur depuis avril 1844, il a une certaine expérience et remplira les mêmes fonctions que son collègue disparu, sauf le travail de sacristain qui a été confié à François WACKERMANN qui a bien du mal à survivre et auquel la commune accorde 250 F maintenant que son frère n'est plus là pour partager son traitement avec lui en plus des 150 F pour sa charge à l'église.

FRIESS a, "par sa modération, calmé l'agitation des esprits" mais pour sa seconde inspection en mai 1861, l'inspecteur ne le trouve pas en classe: occupé depuis cinq heures du matin au recensement de la population, il n'a pas vu l'heure passer ...

François WACKERMANN congédié en 1862, l'administration lui adjoint le 9 mai 1841 Romain RUESS, jeune enseignant natif de Reiningue et venant de Wihr-au-Val après sa formation à l'Ecole Normale de Colmar. Dans un rapport de 1863, on lit que les 33 élèves de la classe de FRIESS parlent, écrivent et comprennent le français et que la moitié des 27 élèves de RUESS parle le français.

Lors de son inspection de 1864, on trouve FRIESS "de caractère un peu indolent, on le voudrait plus actif et énergique." Mais aussi, "il a contracté des dettes qui commencent à devenir criardes." On le lui avait déjà reproché auparavant mais maintenant "on évalue qu'il doit dans le village environ 1.200 F. Les autorités le plaignent et le soutiennent" mais l'inspecteur "craint que le maître ne soit forcé plus tard de quitter la commune."

Lui chercherait-on noise ? En juin, il doit se justifier auprès de son supérieur à propos d'une sortie dans la vallée de St-Amarin avec la chorale du village qui venait de se créer.

Et voilà qu'en septembre-octobre il n'a plus que 2 à 3 élèves présents dans chacune des deux classes, tous les autres faisant les foins ou ayant la coqueluche ou la rougeole. Il y aurait 16 décès dans le village.

En mars 1865, RUESS quitte la localité pour Altkirch. FRIESS en profite pour solliciter le poste vacant pour son fils Alfred. Mais toujours peu ordonné pour ses dépenses "malgré qu'on lui accorde la création d'une bibliothèque", l'inspection lui envoie Laurent CRON né en 1842 à Buschwiller. C'est son troisième poste, après Moosch et Buhl et il aura surtout le tort d'être celui qui a pris le poste de son fils Alfred. CRON fréquente les jeunes gens de son âge au cabaret et n'apprécie pas les heures supplémentaires de l'école des adultes. Cela suffit pour que l'inspecteur le trouve "capable mais se laisse aller quelquefois à la boisson" et qu' "il n'a pas une conduite édifiante ; on réclame son changement." C'est assurément ce que fait FRIESS dans un courrier du 1<sup>er</sup> décembre 1865 à l'inspecteur d'Académie. CRON écarté, Laurent HARTMANN le supplée pour le reste de l'année scolaire puis, laisse sa place en mars 1867 à Sébastien SPECKLIN originaire de Heimersdorf qui s'empresse en octobre d'imiter son prédécesseur. Quant à FRIESS, il "va mieux sous le rapport de sa situation financière. Les autorités sont contentes." En 1868 "il continue à contenter la commune" et en 1869, il "va bien, on est content des soins qu'il donne à ses élèves."

Pendant ce temps, Martin BOURAY né en 1843 à Biesheim a posé sa valise le 16 octobre 1867 à Lutterbach. Ses fréquentations et ses manières ne conviennent pas trop "aux autorités." (On ne peut s'empêcher de songer à ce vieil instituteur qui racontait que l'inspecteur avant de passer ses inspections faisait d'abord un tour par le café du village, histoire de prendre le pouls et de se faire une opinion !)

BOURAY parti, c'est au tour de Jean Baptiste KLEM de le remplacer en octobre 1869. Né à Hatstatt en 1841 il a obtenu sa place, de préférence au candidat proposé par FRIESS, en produisant une lettre de son curé. Célibataire ayant à sa charge sa mère, une servante sans revenu, le salaire touché à Lutterbach l'aiderait grandement. Un jeune instituteur, tout ce qu'il y a de plus sérieux ...

Fin juin 1870, il demande l'autorisation à son aîné de se rendre à Hatstatt auprès d'une cousine malade et ne reparait pas à l'école. En fait, il s'est dirigé sur Bâle et a envoyé un petit courrier: "C'est au moment de m'embarquer pour l'Amérique et de vous quitter pour toujours que je vous écris ces quelques mots pour vous avertir que j'ai remis à mon cousin le montant de la pension que je vous dois. Veuillez lui remettre ce qui m'appartient encore. Adieu, Monsieur FRIESS."

Fraîchement issu de l'Ecole Normale de Colmar comme tous ses prédécesseurs, François GUTHANS né à Scheibehard en 1850, prendra une suite difficile. Le jour de son arrivée le 20 août 1870, l'inspecteur est chez FRIESS à propos duquel il notera "Rarement il est d'accord avec ses sous-maîtres. Sa situation financière s'est améliorée malgré sa très nombreuse famille."

Antoine FRIESS aura eu bien du mérite pendant toute cette période. Depuis son arrivée, ses effectifs ont plus que triplés.

	Nbre d'élèves inscrits	Traitement
1861	50	1600 600 pour le sous-maître
1862	63	1700
1863	85 (60 présents)	1800
1864	85	1700
1865	entre 69 et 110	1900
1866	97	1725
1868	119	2000
1869	145	2100
1870	158	1820 760 pour le sous-maître
Ces nombres sont à appréhender avec circonspection, surtout pour le montant du traitement car on n'en connaît pas le détail. En 1867, le sous-maître a 80 élèves...		

Obligé de gérer aussi de jeunes sous-maîtres, aujourd'hui on dirait adjoints, ne partageant certainement pas ses options et constamment "de passage," sans oublier ses autres charges ecclésiastiques et familiales, son temps de repos était compté.



## Période 1870-1918

Lorsque éclate la guerre et que les troupes allemandes pénètrent en Alsace en août 1870 "les Sœurs n'ont point été inquiétées en aucune façon. Seulement, après le siège de Belfort, elles eurent, à leur passage, 40 soldats allemands à loger dans les salles d'école et à les nourrir pendant deux jours aux frais de la commune".

Les Prussiens réorganisent l'enseignement primaire. Le 28 avril 1871, Monsieur de Bismark-Bohlen, gouverneur général, décrète l'obligation scolaire en Alsace-Lorraine. Jules Ferry prendra la même mesure en 1882 en France.

Conséquence de la guerre de 1870, la population scolaire fléchit pendant une dizaine d'années avant de reprendre son cours ascendant d'avant le conflit.

En 1894, il est question d'une nouvelle école - ein neues Schulhaus - Les effectifs scolaires ont tellement crû que la municipalité est forcée d'envisager une nouvelle construction. Le gouvernement a accordé une subvention de 6900 marks et prévoit 500 marks supplémentaires pour l'aménagement et les matériels nécessaires.

Apparemment on n'en fit rien, le recours à des solutions de remplacement parant au plus pressé car en 1903 réapparaissent des travaux d'agrandissement à l'école de filles sinon d'édification d'une école en un autre lieu.

On opte pour la transformation de l'école existante en aménageant le premier étage, soit trois classes et une quatrième au-dessus du bâtiment de la salle d'asile. (pour mémoire, il s'agit de l'ancienne mairie en face de l'église, la salle d'asile sise perpendiculairement à l'école, au fond de la cour). D'autre part, trente neuf fillettes sont encore accueillies provisoirement à l'école de garçons. (8) Encore une fois, on a paré au plus pressé.

Effectifs des écoles élémentaires entre 1897 et 1911	
1897	338
1898	333
1899	372
1900	362
1901	382
1902	388
1903	382
1904	445
1905	437
1906	454
1907	408
1908	449
1909	440
1910	435
1911	452 (et 112 pour la salle d'asile)

Et la municipalité recule toujours l'échéance du choix définitif d'une construction nouvelle. En 1905 on case une classe de filles dans le logement "du concierge du couvent" - entendu le pensionnat. Il pourrait s'agir des élèves hébergées provisoirement à l'école de garçons, la cinquième classe.

Après les élections municipales de 1908, le nouveau Conseil semble désirer aller de l'avant. On demande des plans à l'architecte L. SCHWARTZ, on achète 45 m<sup>2</sup> de terrain dans la rue Foch destinés à permettre une sortie arrière de l'école et on envisage la prolongation de la mairie-école pour obtenir 12 classes en tout. En 1912 le projet d'un montant de 120.000 marks serait financé à raison de 70.000 marks à la charge de la commune et 50.000 en subvention de l'État.

Le temps presse. En 1911, les neuf classes de garçons et de filles disposent de huit salles de classe dont six en partie mal éclairées ou en partie trop exiguës.

Pendant quelques années, les troisième et quatrième classes de filles auront cours à mi-temps à raison de 20 heures par semaine. Poussée par la nécessité, la construction d'une école s'avère urgente.

L'inspecteur, auteur de ces considérations, a aussi des réserves à formuler en ce qui concerne le nouveau projet:

- La loi du 14 mars 1882 interdit plus de soixante enfants par salle pour l'école maternelle. Or, il n'est prévu qu'une seule salle et les deux nécessaires, doivent se situer au rez-de-chaussée.
- Le nombre de dix salles de classe prévu, y compris la salle d'asile, sera insuffisant dans l'hypothèse de l'installation d'une fabrique nouvelle sur le ban communal.
- Suivent encore des remarques sur le logement des instituteurs célibataires dans les combles et le logement des Sœurs dans leur ancienne école où elles disposent d'une grande salle et de quatre petites chambres qui pourraient être agrandies, le cas échéant.
- Le médecin d'arrondissement - Kreisartz - objecte qu'on n'a pas prévu de bureau pour le directeur, de bibliothèque ou de salle de matériel. Lui aussi demande au moins deux salles pour les maternelles au

rez-de-chaussée et plus d'espaces de jeu dans une cour à elles, car elles ont besoin de plus de moments de récréation. Bref, le dossier va son bonhomme de chemin ...

Les élus, en 1913, discutent et choisissent le chauffage central ainsi que la façade de l'école (il y eut deux ou trois propositions) mais le gouvernement ne veut plus déboursier que 18.000 marks. C'est "un enterrement de première classe." Pendant tous ces atermoiements, Xavier EHRET, l'un des cinq enseignants, gère 80 élèves dans sa classe.

Mais la guerre est là et l'argent public est destiné à satisfaire bien d'autres besoins. Alors on tire les choses en longueur, on recule le moment des choix définitifs, histoire de voir de quel côté souffle le vent de ... l'Histoire.

Des instituteurs sont enrôlés sous les drapeaux. L'un d'eux, Arthur WILHELM meurt au champ d'honneur le 12 décembre 1914. Un autre, Paul KESSLER, 27 ans, otage, est déporté à Isoire dans le Puy-de-Dôme comme quelques autres enseignants alsaciens.

A l'école de filles et à la salle d'asile, les Sœurs Christophora SCHWEITZER Xavier HEITZMANN, Roberte RUHLMANN, Marie Roberta KUBLER, Concordia BOFF, Marie Romana WEISS et Juliette GUTZWILLER poursuivent leur tâche.

A l'issue du conflit, il faut remettre les locaux en état, des troupes allemandes ayant été cantonnées dans la mairie-école et des baraquements servant d'écurie élevés dans la cour.

Elle sera inutilisable pendant plus de deux ans. En effet, les classes reprennent à Pâques 1921 dans des locaux remis à neuf. Les élèves n'ont fréquenté l'école qu'à mi-temps pendant toute cette période.

## Période de l'entre-deux guerres

Dès 1919 apparaît un nouveau projet comprenant 2 bâtiments séparés par une cour, le second placé en arrière de la mairie-école de garçons.

Mais d'autres priorités se font jour. La baisse de la natalité provoquée par les temps incertains enlève à la question scolaire son caractère d'urgence. La situation des fillettes traînant dans les rues a ému Madame JAQUET, l'épouse du directeur de la brasserie. Elle prit l'initiative de créer des cours de jour pour les plus jeunes et des cours du soir pour les plus âgées ; "elle a su se procurer par ses propres moyens le personnel, le local, la bibliothèque et le chauffage. Ces cours ont fonctionné pendant dix ans."

En ces années d'immédiate après-guerre, il faut en estimer et réparer les dégâts. En août on choisit les artisans: SCHMITT Grégoire pour la maçonnerie, WERLIN Jacques le charpentier, DINKEL Léon la peinture et BIHL Paul la ferblanterie.

En attendant que le nouveau directeur Émile SOENSER prenne son poste, Henri REINHART remplace provisoirement LIETSCHGY le directeur suspendu. L'institutrice SUTTER est nommée en attendant que la situation se normalise.

En octobre, les Sœurs, par l'intermédiaire de la mère supérieure de Ribeauvillé, se plaignent du fait que les garçons n'ont pas libéré les classes de l'école de filles. Le conseil municipal s'excuse car les travaux ont pris du retard; il est de bonne foi et n'admet pas "la menace constante d'un retrait des Sœurs."

### La vie de l'écolier après 1918

Au cours de ces années, la journée de l'écolier débutait à 7 heures par la messe. Puis il rejoignait directement sa classe avec en poche un bout de pain dans lequel il avait enfoncé un ou plusieurs morceaux de sucre. A l'école, chaque demi-journée commençait et finissait par la prière. Le maître exigeait l'apprentissage par coeur d'une leçon. Outre les matières habituelles, il était encore astreint à quatre heures d'enseignement religieux par semaine. Chantre ou organiste, il quittait la classe pour un enterrement, avec quelques élèves servants de messe ou porteurs de couronnes.

Pendant la récréation, les enfants jouaient aux billes, au "ramala" - épervier, à "Hüpfen" - la marelle, "Fangerlis" - attrape-moi, ou encore à cache-cache lorsque l'environnement de la cour le permettait. On montait également le bois au grenier ou bien on cherchait le charbon dans la cave pour alimenter le fourneau.

L'instituteur contrôlait les devoirs tous les jours et gardait en retenue les paresseux qui n'avaient pas trouvé le temps nécessaire pour le faire. On apprenait l'écriture "Sütterlin"..

Le catéchisme, une ou deux heures par semaine de 11 à midi, était dispensé par le curé ou l'abbé en allemand, comme il l'a toujours été.

## Les soucis d'après guerre

Au mois de mars 1920, le Conseil municipal vote un emprunt de 40.000 F pour les réparations des écoles. Il y a urgence car à l'école de garçons, il n'y a que deux salles de classe disponibles sur cinq. Au mois de juin, décision pour la réfection des toilettes de l'école de filles: 15.285 F à l'issue des travaux en avril 1921 et 52.043 F pour l'école de garçons.

Et les réparations se succèdent jusqu'en 1923:

- la clôture de l'école de filles
- la clôture entre cette dernière et la propriété de Monsieur SCHERRER
- réparation de la façade puis travaux intérieurs.

En 1921, le docteur ISELE a été désigné médecin des écoles de la commune.

Les Sœurs Lioba SPRAUEL, Juliette, Marie Colombine MEIER, Léonard HAMMER et Elidia DRENTEL assurent l'encadrement des quatre classes de l'école de filles et de la salle d'asile. Les classes ne sont pas chargées, sauf la salle d'asile.

En 1923, arrive l'instituteur Julien NAFFZGER suivi un an plus tard par le couple Emilie et Henri WIEDERSPACH qui succédera à Emile SOENSER le 31 août 1927. Avec Anne-Marie KOHLER nommée à titre provisoire les cinq classes se trouvent pourvues.

Au début de l'année 1925 on ferme la salle d'asile pour la rouvrir en septembre. On vote un crédit de 1.500 F pour "arranger" disons aménager une classe de filles dans l'école de garçons.

Lors des élections de 1925, le problème de la couverture du "Runtz" - la rue du Général de Gaulle, ou encore Rue de la Rivière - agite le village. Il s'agit de couvrir ce bras de la Doller, "foyer pestilent" et source de nombreux ennuis de circulation. On le voit, les priorités sont ailleurs.

## Le nouveau groupe scolaire

La nouvelle équipe municipale sortie des urnes en 1929 se donne les moyens de son objectif principal, l'école: elle achète pour 20.000 F le terrain derrière la maison des Sœurs garde-malades mais se voit obligé de renoncer à celui de la maison Röslé au prix trop élevé.

Elle montre d'ailleurs une grande sensibilité aux questions scolaires: n'accorde-t-elle pas à HARTMANN Célestin, un enfant du village, une aide de 1.500 F pour lui permettre de poursuivre ses études à l'Ecole Normale de Colmar; ce subside lui permettra d'acheter son trousseau et les livres nécessaires?

Les prévisions des effectifs pour les années futures sont au rouge. (Voir tableau des statistiques ci-dessous)

### STATISTIQUES SUR L'EFFECTIF SCOLAIRE

Années	Ecole des filles (4 classes)	Ecole des garçons (5 classes)
1928-29	104	120
1929-30	125	150
1930-31	141	164
1931-32	168	200
1932-33	176	218
probable en:		
1933-34	196	236
1934-35	214	252
1935-36	232	264
1936-37	242	281
1937-38	264	290

Naissances filles et garçons		Sorties filles et garçons		Augmentation de l'effectif
Année	Enfants	Année	Elèves	
1926	60	1932	18	42
1927	65	1933	26	39
1928	75	1934	38	37
1929	78	1935	46	32
1930	70	1936	53	17
1931	75	1937	62	13
1932	69			
1933	59			

En 1930 on demande au même architecte d'établir l'avant-projet d'une école entièrement neuve, située à l'emplacement de l'édifice actuel. Les commissions scolaire et du bâtiment se rendent à Kingersheim pour examiner leur nouvelle école, œuvre du même architecte. En décembre le projet est accepté ; on le financera

par les centimes additionnels exceptionnels ... mais il n'est pas question d'école maternelle: elle restera dans l'ancienne école de filles. Sur ce, les autorités proposent une subvention d' 1.500.000 F à condition d'inclure dès à présent la maternelle dans le projet, montant qui emporte la décision. L'Etat prendra à sa charge 7/15<sup>e</sup> du prix de la bâtisse, soit environ 3.000.000 F. Dans l'un des projets, les sanitaires se situaient à la place de la salle de gymnastique. Puis on a inversé les deux en veillant au toit plat afin de préserver la vue sur l'école. L'équipement de cette salle comprenait:

des espaliers de gymnastique suédoise, un portique de six perches métalliques, une échelle automatique, deux moutons, un agrès de barres parallèles, deux tremplins, une barre fixe, un cheval d'arçon, des cordes à grimper, un trapèze et anneaux de gymnastique.

Voilà le village doté de nombreux locaux scolaires: deux fois neuf salles de classe avec, au rez-de-chaussée, deux espaces de douches. S'y ajouteront rapidement trois salles pour l'école maternelle, avec au premier étage, le logement des Sœurs enseignantes.

Bien plus tard, on racontait qu' "on avait fait si grand" en prévision d'un conflit. L'école aux larges couloirs et escaliers servirait alors d'hôpital ... Cette assertion n'a jamais été étayée.

Les travaux se sont terminés au courant de 1933; une partie des classes de garçons a emménagé à la rentrée et les autres à la fin de l'année. On relève trois classes avec près de cinquante élèves ; d'où, l'ouverture d'une sixième classe de garçons attribuée à Victor RINGLER arrivant de la Sarre, et d'une septième en 1935. Les filles bénéficieront également d'une création de classe, ce qui en portera le nombre à cinq. Madame LICHTLEN, directrice de l'école de filles de Reiningue y a été nommée sur sa demande.

Pour la première fois depuis de longues années, les enfants de Lutterbach bénéficient enfin de locaux appropriés tant au point de vue espace disponible que des effectifs par classe.

Henri WIEDERSPACH est nommé en 1924 instituteur à Lutterbach. Enseignant dynamique, sérieux, il prépare les élèves pour l'examen du certificat de fin d'études primaires. Il les garde une heure supplémentaire afin de mieux les entraîner. L'examen a lieu à Pfastatt où les élèves se rendent à pied avec leur maître qui leur offre une tournée dans un bistrot, le soir au retour suivi du regard envieux des copines obligées de suivre leur Sœur. A l'issue de la scolarité, il conseille à chacun son futur métier selon ses aptitudes ou bien les oriente vers l'école primaire supérieure.

<b>Institutrices et instituteurs ayant enseigné à Lutterbach entre 1927 et 1939 à l'école de garçons</b>			
Henri WIEDERSPACH	Henri GRUNEISEN	Emilie WIEDERSPACH	Victor RINGLER
Julien NAZFFZGER	Marguerite LANG	Xavier EHRET	J. CAMBON
Anne-Marie KOHLER	Jean WAAS	DONNIAT	René RENIE
Maria KESSLER	Irma BLEYER	Pierre SCHMITT	MURA-FREY
Robert MAURER	Jeanne LICHTLEN	WECK	MINCK
ERNST			

Devenu directeur en 1927, il organise avec ses collègues des épreuves de passage de niveaux pour tous les élèves de toutes les classes.

Il crée "Le Petit Canard", journal de la coopérative scolaire et sollicite les dons des commerçants et des fabricants du village, organise le ramassage de camomille revendue au pharmacien. Cela lui permet d'emmener ses élèves au zoo de Bâle, entre autres.

Des jalousies s'éveillent, des oppositions se font jour. En octobre 1931, il est question au Conseil Municipal d'une attestation du Consulat Français de Bâle (sa Sœur vivait en Suisse) certifiant qu'il est bien originaire d'une vieille famille alsacienne et française. "Les accusations manquent de véracité et les manœuvres d'une presse malformée (sic) ont uniquement pour but de rabaisser les mérites d'un pédagogue."

Secrétaire d'une association militaire, ancien combattant et invalide de guerre, une épouse originaire "de l'intérieur" et ne parlant donc pas l'allemand, ses relations suivies avec les notables, son appartenance à l'Alliance Française, ces caractéristiques ont pu le désigner comme une cible de choix ...

Dès la déclaration de guerre, il a quitté l'Alsace pour l'académie d'Aix. Il a pris sa retraite comme directeur honoraire en 1947 et s'est retiré à Toulon.

Du côté des Sœurs, on a fêté le 25 juillet 1937, le jubilé du cinquantenaire de la profession religieuse de Sœur Lioba SPRAUEL, à Lutterbach depuis 1919, entourée de ses consœurs, à savoir: Juliette, Marie-Colombine, François d'Assise ZUMSTEG, Rita REIBEL, Colette ERTZSCHEID, Eustolie BADINA et Théobald BERNAROT. Après la matinée consacrée à la messe, à la procession, aux hommages et compliments des autorités religieuses et civiles accompagnées de la clique du Cercle catholique et de l'Union Chorale, l'après-midi se déroule au Foyer du Sacré-Cœur avec des saynètes chants et rondes des enfants de l'école maternelle et des quatre classes de filles entre-coupées par l'allocution du curé Alphonse STOECKLIN.

## La coopérative scolaire et "Le Petit Canard"

Henri WIEDERSPACH, soucieux d'ancrer la culture française dans le tissu social du village et désireux d'établir des liens de solidarité et d'entraide entre l'école et les familles, fonde une coopérative scolaire le 17 décembre 1930.

"Cette coopérative est une association entre les anciens élèves de l'école française, un groupement de tous les amis de l'école, animés de cet idéal sacré qui est de maintenir et de propager par tous les moyens l'idée et la langue nationale de notre pays ainsi qu'à s'entraider mutuellement en toute circonstance."

Madame Ph. JAQUET épouse du directeur de la Brasserie lequel a toujours soutenu et encouragé l'école et ses élèves par ses dons, se charge de la présidence et Victor DONIAT, adjoint au maire, de la vice-présidence. L'inspecteur primaire, J. THILL est proclamé président d'honneur, tandis que le maire Jean BITSCH en assure le patronage. Les 33 membres sont:

M. et Mme JACQUET, M. et Mme SCHULER, M. le curé STOECKLIN, docteur ISSELE, MM. Louis SPONY, DURWELL, WIEDERSPACH, Victor DONIAT, STANGER, EHRET, GRUNENWALD, BECKERICH, MARTIN, GROSSHAENY, WITZIG, BESANCON, SCHWEBLEN, MEYER, RENGER, SCHERRER, ONIMUS, VAILLANT de la PERRIERE, Mme WIEDERSPACH, Melle Alice EYMANN, Jeanne BARTH, Germaine HOHLER, Hélène VELTEN, Agathe EHRET, Suzanne ROTH, Alphonsine KAUFFMANN.

Dès le 22 décembre, l'association organise une soirée réunissant plus de 400 personnes.

Dans le cadre de cette coopérative, le directeur soutenu et entouré par des commissions et des bénévoles très actifs, organise les fêtes de Noël des écoliers et les fêtes de fin d'année scolaire. Il présente des pièces du Théâtre de la Renaissance Française avec des artistes parisiens, crée une bibliothèque ouverte à tous, prépare des bals et programme des conférences illustrées par la projection de films. Plus tard, en 1937, à l'initiative de M. KOCH Robert on montera même une section de tennis.

La majorité des fêtes, banquets, bals et conférences organisés ont lieu au restaurant-cinéma de Justin PFLIEGER, l'un ou l'autre s'étant tenu au Restaurant du Hanneton de Jean BURGARD ou au Restaurant de la Gare de Joseph STADTLER.

### Le Petit Canard

Un journal, "Le Petit Canard," constituera le lien entre tous les membres. Tiré à 500 exemplaires, le numéro 1 paraîtra en mai 1931.

Conçu comme un véritable journal avec un Conseil d'administration et une rédaction ainsi subdivisée: collaborateurs - page communale - Le Foyer - Annonces, il tire à 750 exemplaires dès le numéro deux vendu en 2 jours, et à 1 000 au numéro suivant et plus tard, à 1 200. A l'origine édité sur quatre pages, il en comprendra six quelques années après. Écoulé alors au prix de 25 centimes, les 500 abonnés non villageois, le recevront par courrier postal dans la grande région mulhousienne et jusqu'en Moselle.

Les rubriques en sont nombreuses et variées car outre les sujets ayant un rapport direct avec l'école, on y traite aussi de la vie communale et des associations locales sans omettre des sujets plus généraux: la mode, l'hygiène, sujets de conférences, extraits de nouvelles, l'histoire, ... Il reste jusqu'au bout "une excellente propagande pour la diffusion de la langue française en Alsace."

Pour bien saisir le sens de cette phrase, un exemple significatif: en 1937, le programme édité pour fêter le jubilé du cinquantenaire de la profession religieuse de Sœur LIOBA directrice de l'école de filles, est en langue allemande.

Les fonds recueillis servent à l'acquisition de livres de bibliothèque, de matériel comme un projecteur de vues fixes, un stéréoscope pour l'enseignement de la géographie, un gramophone, un poste de T.S.F., ... mais aussi à des dons faits à d'autres associations.

A l'issue du conflit mondial, Henri WIEDERSPACH fait don du solde de la caisse de la coopérative à la commune.

### Pendant la guerre

Une fois de plus, on change de langue ... à l'école. Mais fondamentalement, c'est plus grave: les nazis veulent faire perdre aux Alsaciens leur identité ; "non seulement les défranciser - entwelschen - mais encore les désalsacianiser" en les assimilant totalement.

Des instituteurs et institutrices précédents ne restent plus que MAURER et DONIAT qui sera envoyé plus tard en camp de concentration. Les Sœurs sont interdites d'école. Mesdemoiselles FRICK et DUMAS assurent le travail sous la houlette du directeur allemand DENZEL. Ses élèves subissent ses cours d'endoctrinement pour les rééduquer- Umschulung - en bons nationaux-socialistes. Ses deux fils sont engagés dans la Jeunesse Hitlérienne mais dans l'ensemble, les choses se passent dans le calme, sans pression excessive. Cependant, le but de l'enseignement se place désormais dans l'optique de la nazification de la jeunesse. Pas question d'utiliser une autre langue que l'allemand. On apprend l'écriture "Sütterlin" et on germanise les prénoms des élèves.

## L'ÉCOLE AU QUOTIDIEN PENDANT LA GUERRE

La séparation pas sexe n'existe plus. Les classes, du moins celles des grands, sont mixtes. Mais la grille qui sépare la cour en deux parties depuis 1933, reste en place.

Souvent l'après-midi, les élèves se rendent en forêt pour ramasser des glands de chênes, cueillir des feuilles de mûriers ou de framboisiers destinées à faire des tisanes pour les troupes, paraît-il. Ils collectent aussi les doryphores "envoyés par les Américains," et rapportent à l'école tout morceau de ferraille trouvé.

Ils disposent également d'un jardin, situé derrière la brasserie, le long du Dollerbaechlein, à l'emplacement du collège actuel. Ils l'entretiennent soigneusement et exécutent tous les travaux.

Un adjudant détaché assure les leçons d'éducation physique. Il prolonge souvent celle-ci au-delà de l'heure lorsqu'elle précède le catéchisme ... et provoque de la sorte des retenues.

Les enfants adorent la gomme à claquer, "chewing-gum" est encore inconnu. Vendue avec une image de vedette, numérotée, elle devient collection et donc source d'échanges et ... de punitions, car interdite en classe.

Les alertes aériennes interrompent les cours et lorsqu'elles se produisent pendant la nuit, les classes vaquent le lendemain matin.

A partir de l'automne 1944, l'école ne fonctionne plus pendant de longs mois.

## Après le conflit

Sœur Juliette, revenue dès 1944, touchée par les enfants inoccupés, rassemble ceux qui le désirent pour leur faire classe, dans des conditions que l'on imagine. Après les souffrances et les privations, il faut le temps pour la réadaptation. Des enfants sont envoyés et accueillis dans des familles de l'intérieur pour deux ou trois mois.

Les autres Sœurs rejoignent la localité en 1945 à l'exception des Sœurs Lioba et Marie-Colombine.

### Sœur Juliette

Arrivée en 1914, Sœur Juliette native de Michelbach-le-Haut, a partagé les joies et les épreuves des villageois qu'elle connaissait presque tous. Elle a éduqué les parents et leurs enfants, cela l'aidant beaucoup à cerner les problèmes de ses élèves. En 1938, elle prend la direction de l'école de filles.

Nombreux étaient ceux qui l'appréciaient. Nombreuses aussi les classes de communiantes et communiantes qui ont suivi leur retraite avec elle et sont restés suspendus à ses lèvres lorsqu'enfin, après maintes et maintes promesses, elle leur racontait l'histoire édifiante du "Chat noir."

Déjà, le 26 décembre 1954, elle avait fêté son quarantenaire dans le Service de l'Enseignement avec les habitants et Monseigneur Jean Julien WEBER.

Dix ans plus tard, ce dernier présidait encore la fête du Jubilé d'or de la Profession religieuse et du Service dans l'Enseignement à Lutterbach de la Sœur. Dix sociétés locales ainsi que les enfants des écoles de garçons et de filles participèrent l'après-midi aux représentations données au foyer du Sacré-Coeur.

Elle quitta Lutterbach deux ans plus tard en 1966 pour prendre la direction de la Maison de Repos Bernadette aux Trois Epis.

A l'école de garçons, on relève les nominations provisoires de IMHOFF, Jean ERNST et Flore FRICK, valables jusqu'aux congés d'été. L'école est impraticable car le verre manque. Le 21 février 1946, le maire demande un enseignant de plus à l'Inspecteur d'Académie. Il dispose de 5 personnes dont Mme SCHERRER, Joseph KUENY et Lucien GROSHENNY pour 200 élèves. Auguste DEUTSCHLER précède alors René BESANCON le nouveau directeur qui débute une rentrée retardée pour cause de travaux en automne 1947. Mesdames Yvonne SCHERRER et MULLER s'occupent des petites classes, Fernand GUICCIARDI et Roger TROLARD des grandes.

Pour Noël 1948 on avait envisagé d'offrir une brioche d'une demi-livre à chaque enfant. La demande d'attribution exceptionnelle de 100 kg de farine, 10 kg de margarine et 10 kg de sucre reçu la réponse suivante: il a été mis à disposition de l'Inspecteur d'Académie un contingent de chocolat pour tous les enfants des écoles.

René BESANCON est né le 16 avril 1911 à Montreux-Vieux. Elève de l'E.N. de Colmar de 1927 à 1930, il resta sept ans à Zimmersheim avant de quitter l'Alsace en juin 1940 pour l'Allier. Revenu à Mulhouse en 1945, il rejoint Lutterbach deux ans plus tard.

Très estimé et apprécié dans la commune autant par ses élèves que par leurs parents, et les autorités, il quitte le village en 1955 pour Staffelfelden-Rossalmend à la suite du décès par noyade de son fils Alphonse, à l'âge de 15 ans. Il prend sa retraite en 1967. Il témoigne: "Mairie et école travaillent main dans la main, en pleine harmonie pour le bien de la jeunesse et de la population". C'est aussi l'entente entre les religieuses et le personnel laïc. "Les parents secondent et encouragent pour le mieux enfants et maîtres". Il faut rattraper le temps perdu: les cours d'adultes donnés par le directeur, Roland FREY et Sœur François d'Assise et régulièrement suivis par les adolescents comprenant qu'il y allait de leur avenir, connaissent un grand essor.

Leur fréquentation est d'ailleurs pointilleusement surveillée et gare aux absences sans excuse valable. Un courrier du maire y mettait généralement bon ordre.

Et les succès au Certificat de Fin d'Etudes suivent, ainsi que ceux obtenus aux C.A.P.

## Souvenirs....

C'est le temps de l'interdiction formelle de parler l'alsacien, même hors de l'école.

C'est aussi l'époque d'un petit bulletin scolaire imprimé par les élèves, avec le blason du village à la une. Ce sont encore des sorties mémorables: trois jours dans les Vosges, une journée de luge à l'auberge Dynamo, trois autres jours à Verdun et ses environs ... sans oublier quatre à six dictées chaque soir après la classe en dernière année d'études, ni une tornade qui a tracé son chemin incertain à travers le village et l'école.

Sans oublier les distributions de lait chaud à partir de 1954.

Albert PERRIN originaire de Remiremont suit les traces du directeur. Les effectifs en augmentation justifient une nouvelle ouverture de classe. L'équipe d'enseignant est composée de Henri RENOUX, Raymond BRUNNER, FREY Roland, Madame PERRIN et Jean WEBER. Ce dernier assure l'intérim pendant 3 ans lorsque le directeur est placé en congé de longue maladie.

Du côté des filles, Sœur Juliette est entourée des Sœurs Maria (Angèle) STADLER, Agnès DUBY, Emilie (Marguerite) SCHMITT, Andrée WILHELM et Bernardina PETER.

A sa prise de fonction en 1962, Armand FRITIG bon sundgauvien de Friesen sait que les jours du "Certif." sont comptés. L'obligation scolaire est portée à 16 ans pour les enfants ayant six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959. Comme ses collègues, il est très surpris d'entendre parler de mathématique moderne et qu'il va falloir l'apprendre aux élèves ...

Il gèrera également le Groupe d'Observation constitué par deux classes de 6<sup>e</sup> garçons et filles ouvertes en 1961. Celles-ci passeront à quatre classes 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> respectivement, l'année suivante.

Sans regrets il cède sa place en 1967 à Armand ELSAESSER natif de Guewenheim et descendu des hauteurs de Bourbach pour terminer sa carrière à Lutterbach. Il mène les derniers élèves de la classe de fin d'études au C.E.P. Après eux, les enfants quitteront l'école élémentaire à la fin du cours moyen 2<sup>e</sup> année pour le C.E.G. lui-même issu du G.O. (Groupe d'Observation) et ancêtre du C.E.S. qui deviendra lui-même le Collège. L'ère de l'inflation des sigles n'en est qu'à ses débuts !

Dans l'intervalle, à l'école de filles, Sœur Anne Geneviève MEYER a remplacé Sœur Juliette de 1966 à 1969. Fin novembre 1968, la communauté des Sœurs de la Divine Providence subira un énorme traumatisme. Un accident de la circulation cause la mort de deux religieuses: Sœur Marie-Thérèse, supérieure du Pensionnat Sainte-Anne et Sœur Laurentia SCHAEFFER de l'école des filles. Les Sœurs Anne-Geneviève et Marie Odile RAEHM ainsi que Sœur Colette de l'école Jeanne d'Arc de Mulhouse sont grièvement blessées. Elles se remettront difficilement.

Puis Sœur Agnès DUBY promue directrice, accepte une fonction devenue de plus en plus difficile.

Voilà un moment qu'il était question de l'apprentissage de l'allemand à l'école. Les enseignants hésitaient, ce n'était pas la première fois qu'on mettait la charrue devant les bœufs. La nouvelle méthode de l'inspecteur Holderith "Guten Tag Rolf" encourage l'un ou l'autre maître à se lancer. D'année en année, d'autres suivirent, à raison de deux heures trente d'allemand par semaine. Fernand HIGELIN s'est particulièrement investi dans cet enseignement. Pratiquant les échanges de service avec ses collègues, il intervenait dans plusieurs classes. Ses mérites reconnus, il accueillit avec fierté le prix HOLDERITH qui lui fut décerné en 1985.

Aloïse LEVEQUE avait pris dans l'intervalle le relais de la direction d'école en 1974. Également originaire de Guewenheim et instituteur à Lutterbach depuis 1957 il a eu à gérer de nombreux changements et aménagements aux niveaux matériel et pédagogique, à savoir: les classes de perfectionnements au horaires particuliers, la cantine avec les surveillances et déplacements qu'elle impliquait, la piscine et ses lourdes responsabilités, les changements dus non aux variations météorologiques mais ... ministérielles. L'école elle-même comptait maintenant douze classes.

A l'école de filles, les effectifs sont un peu inférieurs. Les institutrices laïques, majoritaires depuis 1969, côtoient et partagent le travail des Sœurs dont le nombre ne cesse de diminuer. Dans certaines communes, le Conseil de la Congrégation a tranché dans le vif, retirant d'emblée l'ensemble du personnel encore présent. Des clameurs de protestations se sont élevées. Ici, cela s'est passé en douceur, de départ en retraite à déplacement en un autre lieu. Sœur Agnès a pris sa retraite en 1992 après 39 années de présence. Sœur Jeanne, directrice de l'école maternelle du Centre suivit en 1997. La flamme des Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé à Lutterbach s'est doucement éteinte; mais le fruit de leur travail demeurera.

A. LEVEQUE a passé le témoin à Henri FRENER en 1987. Il est arrivé avec la vague du Plan Informatique. A lui et à son équipe de gérer la Nouvelle Politique Éducative, le projet d'école, les cycles, conseils d'école, conseils des maîtres, conseils de cycles, l'évaluation, les rythmes scolaires, les contrats d'aménagement du temps, les devoirs et travaux dirigés, le bilinguisme, ...

Qu'il est long le chemin parcouru depuis le maître anonyme d'un temps lointain où une communauté a choisi d'éduquer sa jeunesse, et l'école de cette fin du 20<sup>e</sup> siècle attirée, aspirée par les technologies informatiques. Où va-t-elle et que sera-t-elle ?

# L'ECOLE MATERNELLE

## 1854. De la salle d'asile...

Alors qu'à partir de 6 ans les enfants fréquentent l'école, les plus jeunes ne bénéficient encore d'aucun accueil. La municipalité, certainement poussée par l'expansion démographique (la population passera de 1843 à 1866 de 1093 à 1910 habitants) souhaite "posséder dans cette commune un local assez vaste pour contenir les nombreux enfants."

On décide donc l'ouverture d'une salle d'asile, ancêtre de l'école maternelle. Ce vocable, pourtant utilisé par l'administration dès 1849 (l'école maternelle est considérée comme une véritable pré-école) perdurera dans le langage courant jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Devant l'affluence d'élèves, le premier magistrat se réjouit de la "création de ce premier refuge de l'enfance" et de "l'empressement que mettent les parents à y envoyer leurs enfants." Le conseil municipal vote un crédit de 375 F pour l'aménagement du local, l'achat du mobilier et du matériel nécessaires et 200 F pour le salaire annuel de la future Sœur de l'asile.

Sœur Athanasa DANNER née le 23 juin 1828 à Châtenois et secondée par la jeune Sœur Marie Léonilla HEIM, 16 ans, sera la directrice de la classe installée dans l'école de filles.

En poste à La Chapelle-sous-Rougement, très récemment honorée de la médaille de bronze en 1854, Sœur Athanasa failli être victime d'une cabale: une demande de renseignements du sous-préfet de Mulhouse parvint à son homologue de Belfort au sujet des capacités de l'enseignante. "Capable, d'une conduite exemplaire, mais malheureusement depuis quelques temps elle semble atteinte d'aliénation mentale," telle fut la réponse.

L'inspecteur primaire envoya aux renseignements à La Chapelle, le délégué dornachois de la Commission cantonale en charge de Lutterbach. Il fit son enquête auprès du curé, de notables et revint convaincu "qu'elle est sain d'esprit et que ces bruits ne méritent aucune confiance."

Les deux Sœurs eurent fort à faire avec 95 enfants jamais scolarisés auparavant, pour un salaire de 300F annuel à elles deux. M. STRUCH, président du Conseil Général a assisté à l'une des visites de l'inspecteur qui a trouvé le local trop petit et la Sœur très intelligente, mais "les recommandations dans l'intérêt de l'allemand faites par Mr. l'abbé, dont le zèle très louable toutefois, égarent et gênent la Sœur. Elle n'ose résister et ne m'a adressé ses plaintes qu'en tremblant." Entre le marteau et l'enclume ...

Sœur Hilaria KEHREN prit la relève de sa consœur de 1855 à 1860, elle-même remplacée par Sœur Callista MAURER qui restera à son poste jusqu'en 1895. "Elle ne paraît pas avoir une bonne santé." Qualifiée au cours des ans d' "intelligente, capable, dévouée et zélée" elle satisfait l'inspecteur qui ne consacre jamais plus de quelques mots dans ses rapports à la Sœur de la salle d'asile. "La salle d'asile va bien." - "On paraît content de cette directrice, les familles et les autorités sont très contentes"

Les effectifs vont bien aussi:

1861	1862	1863	1865	1866	1868	1869
114	140	150	146	148	145	96

(On relève d'importantes variations entre les élèves inscrits et les présents, entre les effectifs d'hiver et ceux d'été).

Malgré tout on finit quand même par lui adjoindre en 1863 une aide de la commune en la personne d' Elise MEGEL, 16 ans, rétribuée 100 F l'année.

Sœur Callista touche 300 F par an pour elle et la seconde Sœur.

En janvier 1862, l'inspecteur a trouvé Sœur Marie Céleste VOGEL, qui a remplacé entre temps Sœur Léonilla passée à l'école primaire en 1859, un peu routinière, docile mais s'efforçant de profiter des observations faites. Elle reste au village jusqu'en 1888.

Le fonctionnaire avait déjà signalé l'exiguïté de la salle d'asile. Le maire s'émut de la "salle d'asile dans laquelle ces pauvres créatures étaient comme entassées."

Par ailleurs, le bâtiment nécessitait des travaux de réparation et le nombre de latrines insuffisant posait problème.

En 1863, on décida donc la construction d'une salle d'asile à côté de l'école de filles, perpendiculairement à celle-ci (aujourd'hui au fond de la cour au 47, rue Aristide Briand), construction achevée en 1866.

Sœur Ernest GLENTZINGER a renforcé l'effectif des religieuses en août 1870.

Justement, "la salle d'asile est fermée l'après-midi car les Sœurs sont occupées à faire coudre des chemises par des jeunes ouvrières de la commune, sur ordre du maire."

Moins de 40 ans plus tard, ces installations s'avéreront encore insuffisantes. L'architecte A. LOUVET soumit un projet au Conseil Municipal comprenant un agrandissement (1<sup>er</sup> étage) de la salle d'asile existante avec, y adjoignant, des sanitaires et une buanderie. L'école de filles sera elle aussi agrandie par la même occasion.

Plus tard, Sœur Christophora SCHWEITZER régnera sur le monde des bambins de 1902 à 1941. Elle savait se faire obéir; certains se souviennent encore, lorsque, hors de portée de l'ouïe de la Sœur, ils chantaient la ritournelle "Christophora lier mi an da Ora" ("Christophora tire moi les oreilles")



A signaler aussi la fermeture de la salle d'asile du 9 au 23 février 1908 à cause d'une épidémie de scarlatine "(Scharlach).

Lors de la construction du groupe scolaire en 1933, on avait d'abord envisagé de ne pas y inclure l'école maternelle. Fort heureusement, on se ravisa, aiguillonné par la promesse de 1.500.000 F de subvention gouvernementale. Mais elle fut quand même la dernière à pouvoir intégrer ses locaux en 1934, la salle de jeux restant encore en chantier entre le nouveau bâtiment et l'ancienne école-mairie.

Sœur Théobald BERNAROT rejoint Sœur Eustolie BADINA en place depuis 1930 et entre en fonction cette année là en prenant en charge la seconde classe qui accepte pour la première fois des enfants de quatre ans. A elles deux, elles totalisent 110 élèves. En 1936, on ouvre une 3<sup>e</sup> classe et faute d'une religieuse disponible, une enseignante laïque, Madame BOURRAND y fut nommée.

## ...à l'école maternelle

Pendant le conflit mondial, en 1941 et 42, les Sœurs furent déplacées par les autorités nazies.

Celles-ci n'aimaient guère, c'est peu dire, les Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé. Leur "esprit français", leur implantation dans presque chaque commune et leur influence sur les communautés villageoises, déplaisaient fondamentalement aux occupants. Ils les avaient donc obligées à quitter les écoles. De retour en 1945, elles partagèrent la vie de l'école jusqu'à leur retraite en 1972 et 73. Une quatrième classe a été ouverte de 1967 à 69, installée par manque de place au fond de la salle de jeux ... le temps de réaliser une nouvelle école maternelle.

Située dans une zone de tranquillité, l'école maternelle des Chevreuils ouvre ses portes à la rentrée de 1969 sous la direction de Madame Gisèle STUDTER. En 1973, elle fonctionne déjà à 3 sections totalisant 120 enfants.

La réalisation de l'ensemble immobilier de la Brasserie justifie la construction de l'école maternelle de la Forêt, blottie au milieu des immeubles, en 1978. Madame Jeannette HORVAT assure l'accueil des bambins dans son unique classe.

Quant à l'ancienne école maternelle, elle prendra la dénomination d'école maternelle du Centre, dirigée par Sœur Jeanne MEISTER de 1973 à 1996. Dans l'intervalle, Sœur Théobald, directrice depuis 1938, avait fêté elle aussi son jubilé le 2<sup>e</sup> mai 1981, avant de se retirer dans la maison Notre-Dame à Ribeauvillé.

En cette fin de siècle, le bilinguisme enfin reconnu reconquiert une place qu'il n'aurait jamais dû quitter.

L'administration et le pouvoir politique y prêtent une oreille bien plus complaisante qu'elle ne le fut jamais. Voilà qu'à la chasse aux petits dialectophones d'avant et d'après-guerre, succède au début des années 80 le printemps des cultures et langues régionales qui se révèlent soudainement pour nos politiques, des éléments de formation et d'épanouissement.

Les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité emportent la décision administrative. C'est ainsi que depuis 1991 l'école maternelle du Centre est un "site bilingue paritaire avec enseignement précoce de l'allemand."

Que la salle d'asile est loin ...

## LE COURS D'ADULTES

On encourage des cours du soir destinés aux adultes qui désirent se perfectionner dans la langue nationale qu'un fort pourcentage de la population ne maîtrise pas encore. En avril 1856, l'inspection apprend que le curé BOEHLER a ouvert une école du soir sous la direction des Sœurs. Elles accueillent 90 jeunes gens des deux sexes en âge de faire leur première communion. Non seulement le mélange des sexes est maintenant strictement interdit par la loi, mais ces écoliers ne sont pas des adultes. Les 28 filles et 30 garçons qui fréquentent ces cours ont en réalité entre 10 et 14 ans. "Leur vraie place serait dans les écoles primaires" car leur nombre diminue l'effectif des enfants fréquentant l'école pendant la journée sans compter que "ces malheureux tombent de fatigue et de sommeil au bout d'une journée pénible". "Le desservant a imposé cette charge aux Sœurs, elles aimeraient en être débarrassées. Le curé utilise les Sœurs comme vicaires d'autant plus qu'elles n'enseignent pendant ces cours ni le français, ni la lecture, le calcul, l'écriture, mais le catéchisme" expose l'inspecteur. S'ensuit la suppression de ces cours d'adultes.

Neuf ans plus tard, l'instituteur FRIESS ouvre un cours d'adultes, de novembre à avril. Fréquenté par les jeunes de 14 ans révolus et volontaires, de 8 à 9 heures du soir, il est encouragé par la municipalité qui vote un crédit de 200 F et fournit le chauffage et l'éclairage.

FRIESS aura des difficultés à imposer ces heures supplémentaires à son jeune "sous-maître" CRON. (il demandera d'ailleurs son déplacement) à cause de ses absences injustifiées aux cours d'adultes.

Après le conflit de 1914-18, ces cours reprendront avec un beau succès d'affluence: il faudra cinq maîtres en 1919 pour les assurer, à savoir EHRET Xavier, REINHART Henri, et les Sœurs M. Robert KUBLER, Xavier HEITZMANN et Juliette GUTZWILLER ; la commune y participant à raison de 50 F par adulte.

Ils dureront pendant tout l'entre-guerres avec plus ou moins de participants (80 à 33). Une meilleure connaissance du français semble avoir constitué le moteur de cette assiduité.

On retrouvera encore les cours d'adultes après 1945. Ils s'adresseront essentiellement aux générations de jeunes ayant pâti des carences de l'instruction dues aux événements.

Dès mars 1946, Sœurs Colette ERTZSCHEID et Sœur François ZUMSTEG assureront les cours à 37 élèves à raison de 2 heures par semaine.

Rendus obligatoires à partir de 1949 pour les moins de 18 ans, à moins qu'ils n'aient été en apprentissage ou en formation, ils viseront à un meilleur usage de la langue nationale et se voudront un apprentissage indispensable afin de remplir correctement les obligations familiales, professionnelles, sociales et civiques.

Les instituteurs BESANCON René et FREY Roland, les Sœurs François, André Bernard RINGENBACH et Marie Cornélia STADLER (Sœur Maria) et Émilie SCHMITT en assureront le fonctionnement entre 1949 et 1957. Le certificat d'études post-scolaires récompensera les plus assidus.

	Nombre d'inscrits	Durée en mois	Rythme heures/semaine	illettrés	savent lire, compter, écrire	savent lire, compter, écrire et l'orthographe
1865	46	5	5	11		
1866	57	6	5	12	15	30
1867	30	5	5	10	10	10
1868	20	6	5	6	2 lire, 12 lire et écrire	
1869	28+?	6	5	1	18	9

ETAT DES COURS D'ADULTES DE 1865 À 1869